



Compte rendu du Groupe de Travail du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

audio conférence du 4 mars 2021

1. Dépenses

Un recensement est à venir pour équiper les sites de micro-ondes et réfrigérateurs (avec la crise sanitaire, les agents sont désormais autorisés à déjeuner sur place)

La CGT revendique à chaque occasion la prise en charge par l'employeur des frais de repas pour les télétravailleurs.

- Dans un premier temps, 200 fauteuils (récupérés au cours de l'opération de transfert de la direction de Vanves vers Nanterre) seraient redéployés aux agents télétravailleurs intéressés.
- Ces fauteuils seraient livrés sur le site de l'agent concerné, une livraison à domicile par les services BIL est à ce stade difficile à mettre en place
- Enfin ! l'accès à la cour arrière du bâtiment « Tivoli » à Nanterre pour y effectuer sa pause est désormais possible, la CGT Finances Publiques a fait valoir, sans relâche, le droit des agents à disposer d'un espace de tranquillité.
- Remplacement de ballons d'eau chaude pour les sanitaires hommes et femmes sur le site de Gennevilliers
- Proposition du Médecin de prévention de recevoir les agents souffrant d'allergies, notamment à la moquette, cas évoqués sur le site de Nanterre-Tivoli (parties de moquettes trouées) pour un aménagement de poste éventuel
- Les chauffages d'appoint installés au SIP de Nanterre-Rueil suite à la défaillance du système de chauffage n'auront pu lieu d'être, des travaux conséquents concernant ce système de chauffage sont prévus à partir de mi-mars 2021.
- La signalétique de l'accueil à l'entrée du personnel du CFP de Nanterre-Tivoli sera proprement indiquée, la direction va recenser les sites pour changer les signalétiques qui posent problème.
- Le CHSCT est toujours en attente du rapport CATEIS/ SIP Suresnes (prévu semaine du 8 mars)
- Achat de 50 climatiseurs mobiles en prévision de l'été 2021

Chaque collègue est invité à proposer des dépenses liées aux conditions de travail, ne vous censurez pas ! vos représentants CGT Finances Publiques feront le tri !

L'adresse mail à retenir : cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr

2. Formations

Après plus de 2 ans sans formations organisées, et dans un contexte sanitaire inédit, les formations devraient reprendre avec une jauge de 6 personnes par groupe.

Un mail avec les formations proposées est envoyé à chaque agent pour pouvoir y participer.

La CGT Finances Publiques a proposé une nouvelle formation liée au télétravail, actualité oblige !

3. Point Covid

Au 8 mars, 58 agents ont été signalés cas positif ou suspectés Covid, il reste 15 cas positifs et 43 cas contact.

Une nouvelle médecin du travail et une infirmière de prévention ont pris leur fonction et sont basées à Montrouge.

Le médecin de prévention indique qu'un relâchement des mesures barrières est constaté, en particulier sur les derniers cas : mauvaise utilisation des masques, non changés régulièrement. Il serait nécessaire de faire un focus sur le port du masque. En outre, après renseignements pris auprès de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), le médecin de prévention signale que la nébulisation n'est pas indiquée pour les espaces de bureau. Il s'agit d'une procédure qui visait les milieux hospitaliers et agricoles dont les produits sont très agressifs.

La CGT Finances Publiques signale que le nettoyage de certains bureaux fréquentés par des agents positifs au Covid est perfectible ainsi que le nettoyage des points de contact.

4. Télétravail

D'après la direction, 1 200 agents sont en télétravail au moins 1 journée/semaine l'objectif de 65% pour fin 2021 serait vite atteint (1 385 /2 131 agents)

La note RH2C du 24/11/2020 précise la procédure simplifiée d'autorisation :

Le responsable de service envoie un courriel d'autorisation de télétravail à l'agent avec copie au référent télétravail de la direction.

Dans le cas d'un refus de télétravail, qui compte-tenu des circonstances ne peut se justifier qu'en cas d'indisponibilité du matériel ou d'incapacité à effectuer ses tâches à distance, le responsable de service en fait part à l'agent puis il lui communique sa décision motivée par courrier électronique avec copie au référent télétravail de la direction.

Ce refus est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès des services RH (réfèrent télétravail) de la direction par simple courrier électronique.

Aussi, aucune attestation d'assurance ne sera demandée à l'appui des autorisations de télétravail.

Le télétravail peut créer un report de charges sur les agents en présentiel, notamment dans la gestion des appels téléphoniques. **Pour la CGT les chefs de service doivent veiller au bon rééquilibrage de la charge de travail entre les agents en présentiel et en télétravail.**

En effet, les télétravailleurs chargés de la relation à l'utilisateur ne disposent pas suffisamment de téléphones professionnels, la CGT Finances Publiques demande à ce que chaque agent concerné en soit équipé. La direction indique en avoir commandé. En aucun cas les télétravailleurs ne doivent utiliser leurs téléphones personnels.

Par ailleurs, il existe des risques d'isolement ainsi qu'une gêne occasionnée pour imprimer. Cela conduit au report des petits travaux sur les collègues en présentiel, sujet non encore suffisamment pensé. A ce titre, toutes les organisations syndicales ont demandé l'organisation d'un groupe de travail sur le télétravail (comme au national) afin de cadrer cette nouvelle façon de travailler.

La CGT a demandé que soient pris en compte les dépassements des modules horaires afin de bénéficier de la récupération horaire à l'instar du présentiel.

D'après la direction, le télétravail ne le permet pas !

Enfin, la CGT, à défaut de formation en présentiel, a demandé à la direction de la formation professionnelle d'adresser systématiquement à tout nouveau télétravailleur le lien de formation (code GRH 350ET) et au chef de service (code GRH 355ET).

5. Fonds de solidarité

La CGT s'est fait écho du mal-être, des agents en SIE confrontés à la gestion du fonds de solidarité, mesure phare de soutien économique des entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

En effet, les collègues, en insécurité professionnelle, n'ont aucune visibilité pour renseigner correctement l'utilisateur, seule la cellule dédiée (20 personnes dont 6 contractuels formés en 2 jours par une e-formation) a une connaissance précise des 16 000 dossiers à apurer à la mi-février dans la direction.

De toute évidence, la CGT Finances Publiques note que cela ne fonctionne pas et demande que les collègues qui ont des propositions d'amélioration soient entendus.

Par exemple, créer une cellule avec des EDR et agents maîtrisant la fiscalité des entreprises comme cela se fait dans d'autres départements.

6. Accueil

Les nouveaux horaires d'accueil seront mis en place fin mars si le contexte sanitaire le permet. Ces nouvelles dispositions ont été largement débattues au Comité Technique Local du 11 février 2021.

Toutefois, la CGT Finances Publiques a dénoncé l'accueil en continu 4 heures d'affilée (08h30 à 12h30) rognant au passage sur la pause méridienne et un horaire obligatoire d'arrivée à 08h30.

La Direction a proposé de faire des changements d'équipe au bout de 2h. Sont également proposées, sur la base d'une ouverture au public de 20h par semaine, la mise en place d'horaires de 8h45 à 12h15 et l'ouverture une après-midi par semaine.

Il a été demandé l'avis du médecin de prévention qui sera recueilli le 25 mars, jour de la plénière du CHSCT.

7. Visite des organisations syndicales (O.S.) au PCR de Nanterre-Rueil

Les O.S. effectuent des visites de service autant de fois qu'ils le jugent nécessaire.

Chaque visite donne lieu à un rapport de visite présenté à la séance du CHSCT qui suit. Ensuite, l'administration a 2 mois maximum pour apporter ses réponses et préconisations. Nous sommes toujours en attente des réponses à ce rapport suite à une visite effectuée le 17/11/2020 et présentée à la séance plénière du 4 décembre 2020.

8. Fiches de signalement

La CGT Finances Publiques fait observer une inquiétante recrudescence de fiches de signalement entre agents et chefs de service.

Il n'y a pas de petites injures ou de petites agressions, pas de place à la banalisation de ces situations ! Tout le monde a droit au respect et à la dignité !

N'hésitez pas à signaler tout manquement à ces droits fondamentaux en servant la fiche de signalement !

9. Écrêtements année 2019

Le nombre d'heures écrêtées en 2019 est d'environ 12 200, c'est-à-dire toutes les heures non récupérées au-delà de 12 heures de crédit. Ce qui équivaut à 8 équivalents temps plein (ETP) !

Or, l'écrêtement des heures est une pratique illégale ! La Direction sait pourtant bien nous rappeler qu'oublier de pointer à la pause méridienne peut être sanctionnée !

La CGT Finances Publiques veut ouvrir le chantier de l'écrêtement dans notre direction.

D'ailleurs, certains services se démarquent sur le nombre d'heures écartées, et la direction n'a pas feint son interrogation, elle devrait se rendre sur le site de Sceaux et généraliser ses déplacements là où c'est nécessaire.

10. Registres SST

Les derniers registres ont été vus en GT du 22 septembre 2020. Sont soulignés les problèmes récurrents d'entretien, le manque de savon dans les toilettes. Les consommables sont gérés par des sous-traitants de la société de ménage Déca, qui livre tous les mois en fonction des critères arrêtés lors de la passation de marché. Les gestionnaires de sites doivent faire remonter tous les mois le bon de livraison pour s'assurer que tout est en ordre.

11. Questions diverses

En raison de l'évacuation du CAD de Nanterre (problèmes électriques), ce point n'a pas pu être abordé en GT.

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION

CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>